REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 09 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, mardi huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, 14 rue de l'église 14400 Sommervieu, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

<u>Présents</u>: Mélanie LEPOULTIER, Nadège LEROSIER, Cédric CAHU, Geoffrey BERNAUS, Sylvie DOUBLET, Christine PLATEAU, Sophie DROUAIRE, Cécile BISSON, Christel MARCILLAUD-PITEL, Nicolas BLIN.

Procurations: Francis DOREY à Cécile BISSON.

Absents: Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Date de convocation: 04/09/2025.

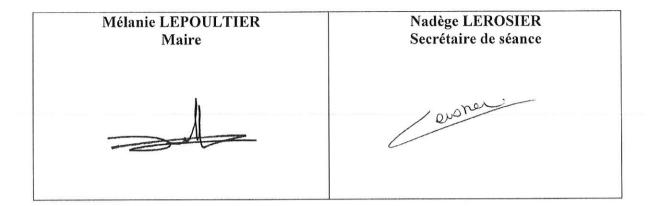
-5- PLUI – AVIS SUR MODIFICATION N°7.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, Bayeux Intercom a notifié à la mairie de Sommervieu le 23 juillet 2025, le second projet de modification n°7 du PLUI de Bayeux Intercom suite à l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 30 avril 2025.

Un point de modification a été ajouté, relatif à la définition d'une règle d'emprise au sol pour les constructions relevant de la sous-destination 'Hébergement ».

Bayeux Intercom souhaite connaitre les observations éventuelles de la commue sur ce projet.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare ne pas avoir d'observation sur ce projet de modification n°7 du PLUI.



Pour extrait conforme au Registre,

Le Maire,

Mélanie LEPOULTIER

